



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 13 avril 2021

Le Conseil Municipal ordinaire de la Commune de Breil-sur-Roya s'est réuni à huis-clos dans la salle de la Ca d'Breï le mardi 13 avril 2021 à 17H30 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, Mme Geneviève IDDA, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. André IPERT, M. Michel BRAUN.

Étaient absents-excusés : Mme Danielle GASTALDI donne pouvoir à M. André IPERT, Mme Colette BENOUAHAB donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Mme Isabelle SAUVE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 17H30.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum est atteint.

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 mars 2021.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 23 mars.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur André IPERT, Conseiller Municipal, remarque une nouvelle fois le non-respect des délais de communication, de 3 jours francs, concernant la documentation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique que le budget 2021 a été complexe à élaborer au vu des circonstances particulières, sans compte administratif validé et sans compte de gestion, les Services Municipaux et la Trésorerie ayant pris du retard suite à la catastrophe du mois d'octobre dernier. Certaines informations, comme la compensation de la suppression de la taxe d'habitation et les affectations de résultat, sont arrivées tardivement. Il est difficile, pour le moment, d'évaluer certaines dépenses et certaines recettes. Madame Leslie GAUCHER, Secrétaire Générale des Services a donc dû élaborer un budget dans de mauvaises conditions, et a fourni un travail exceptionnel. Cela a malgré tout permis de pouvoir fournir les documents dans les délais puisque l'intégralité des documents a été envoyée vendredi, c'est-à-dire 3 jours francs, samedi et dimanche inclus, avant le Conseil Municipal de ce jour.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
	<i>BUDGET PRINCIPAL</i>	
1	1. Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2021 2. Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires	3
	<i>BUDGET CRÈCHE</i>	
2	1. Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires	6
	<i>BUDGET CAMPING</i>	
3	1. Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires	7
4	Renouvellement de la ligne de trésorerie	7
5	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche	7
6	Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS	8
7	Demande de Fonds de concours à la CARF pour l'achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un motoculteur	8
8	Demande de Fonds de concours à la CARF pour l'achat d'une pince à sertir	8
9	Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rotary Club	8

10	Informations diverses	9
11	Questions diverses	10

1. BUDGET PRINCIPAL

1) Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2021

Monsieur le Maire informe que les taux de fiscalité locale n'augmentent pas cette année. Ainsi, les taux des impôts locaux pour l'année 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière non bâti : 39,83 %
- Taxe foncière bâti : 27,12 % au lieu de 16,50 %

Cette différence s'explique simplement par un transfert de la part départementale de la taxe foncière bâti sur les communes, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, sans augmentation pour le contribuable.

Approuvé à l'unanimité

2) Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires

Avant de laisser la parole à **Madame Audrey ROSSI**, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour la présentation du Budget Primitif 2021, **Monsieur le Maire** précise que les affectations de résultat ont été fournies par la trésorerie. Le résultat de l'exercice précédent à affecter est de 636 010 € et se compose, pour l'année 2021, comme suit :

- Résultat d'investissement 173 410 €
- Résultat de fonctionnement 462 600 €

Monsieur André IPERT ne comprend pas le montant reporté en fonctionnement. Il explique qu'en réalité, sur la documentation du budget page 6, section 002, ce résultat est la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement, ce qui n'a pas de sens comptable. Ce chiffre paraît approximatif et ne le satisfait pas.

Monsieur le Maire précise que ce chiffre a exactement le même sens comptable que les affectations qui ont été faites les années précédentes. Les comptes administratifs 2020 sont globalement validés par la trésorerie, ce qui n'est pas encore le cas pour les comptes de gestion 2020. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal ne vote pas ce jour sur ces comptes. Le résultat de l'exercice de l'année précédente (636 010 €) n'est donc pas fictif.

Madame Audrey ROSSI expose :

Le budget 2020 s'élève à 3 357 425,01 € en section de fonctionnement et à 2 078 196,25 € en section d'investissement, soit un total de 5 435 621,26 €.

Les recettes qui augmenteraient en 2021 sont :

- Dotations de l'État : 659 208 € (644 518 € en 2020)
- Taxes foncières : 603 442 € (417 872 € en 2020)
- Subventions d'investissements : 586 298 € (521 330 € en 2020)
 - 2019 : 50 % des subventions proviennent de la CARF,
 - 2020 : 50 % des subventions proviennent de la Région,
 - 2021 : 70 % des subventions attendues proviennent du Département.
- Dons : 443 122 € (159 320 € en 2020)
Sans compter le don de l'Association Des Maires 06 d'un montant de 120 000 €.

Les recettes qui devraient diminuer en 2021 :

- Compensation taxe d'habitation : 307 399 € (502 860 € en 2020)
- Occupation du domaine public : 12 000 € (61 233 € en 2020)
- Locations immobilières : 59 351 € (104 007 € en 2020)
- Locations diverses : 30 000 € (35 181 € en 2020)
- Participations autres organismes : 56 000 € (74 568 € en 2020)

Les dépenses qui devraient augmenter sont :

- Masse salariale : 1 714 695 € (1 615 958 € en 2020)
*Pour répondre à la question de **Monsieur André IPERT** lors du Conseil Municipal précédent, l'embauche du nouveau Policier Municipal représente un coût budgétaire de 36 000 € par an.*
- Fournitures d'équipement : 140 000 € (51 880 € en 2020)
- Achats et prestations de services : 115 000 € (62 132 € en 2020)
***Monsieur Michel BRAUN**, Conseiller Municipal, informe qu'il reste un budget d'un peu plus de 40 000 € au niveau d'Alcotra et qu'il serait dommage de ne pas l'utiliser.*
***Madame Audrey ROSSI** acquiesce mais explique la difficulté d'utilisation du système Alcotra et la complexité de fournir un dossier complet.*
***Monsieur Thierry GUIDO**, Adjoint au Maire, explique que l'organisme demande des dossiers qui s'avèrent être chronophages et impose des délais assez courts. Au vu de la situation actuelle et de la multitude de choses à gérer, il n'est pas évident de finaliser ces dossiers.*
***Monsieur André IPERT**, explique qu'il est important de maintenir Alcotra qui est une activité franco-italienne et qui participe aux échanges internationaux.*
- Fête et cérémonie : 15 000 € (7 463 € en 2020)
- Subventions aux associations : 62 000 € (38 211 € en 2020)
- Subventions d'équilibre à la crèche : 81 738 € (55 850 € en 2020)

Les dépenses qui devraient diminuer sont :

- Piscine : 0 € (90 000 € en 2020)
- Frais judiciaires : 10 000 € (80 144 € en 2020)
- Remboursements d'emprunts : 300 340 € (314 818 € en 2020)
 - Capital : 199 840 € (211 543 € en 2020)
 - Intérêts : 100 500 € (103 275 € en 2020)

Monsieur le Maire présente les investissements de la Commune pour 2021 en précisant que ceux-ci sont susceptibles de changer au cours de cet exercice budgétaire 2021.

Pour les investissements sur les bâtiments publics :

- Réhabilitation de la Mairie : 309 447 €
- Agrandissement de l'école maternelle : 94 066 €

Pour les investissements sur le patrimoine :

- Travaux de Notre-Dame du Mont : 313 313 €
- Conformité électrique de l'église de Libre : 13 260 €

Monsieur Michel Braun s'interroge sur la subvention concernant les Crottés.

Madame Audrey ROSSI explique que le dossier est en cours, la Commune a demandé de nouveaux devis et envoyé des courriers aux propriétaires. La Commune est propriétaire uniquement de deux crottés.

Pour les investissements sur les routes et voies publiques :

- Remplacement du Pont du Stade : 641 199 €
Monsieur le Maire précise que le plan de financement voté le 23 mars dernier est amené à évoluer. Les résultats rendus par la Préfecture sur les largeurs devant être maintenues à la Roya oblige la municipalité, en lien avec le SMIAGE, à revoir ce projet.
- Réfection du Pont Charabot : 193 029 €
Monsieur le Maire précise que les travaux ont été engagés sans plan de financement car le montant des travaux devrait être pris en charge par la Principauté de Monaco.
Monsieur André IPERT s'étonne une nouvelle fois de voir des travaux débutés avant même de voter un plan de financement. Ce problème de dysfonctionnement avait déjà été soulevé lors du Conseil Municipal précédent.
- Travaux de voirie : 190 500 €
- Installation d'un Pont de secours à Veil : 32 940 €
- Achat brosses latérales balayeuses : 3 084 €

Pour les investissements sur les infrastructures sportives :

- Restauration des terrains de tennis : 13 700 €
- Sécurisation du clos de boules : 3 084 €
Monsieur le Maire précise que « La Boule Breilloise » a déposé une demande de subvention au Département d'un montant de 10 000 €. Si cette subvention est accordée, la Municipalité annulera l'opération d'investissement.

Autres investissements :

- Création d'une serre municipale : 15 000 €

- Travaux dans les cimetières : 13 800 €
Monsieur Michel BRAUN demande de conserver les plaques de la tombe d'un ancien Conseiller Général de la Commune qui a exercé ses fonctions dans les années 1920 / 1930.
- Travaux sur le Canal de Granile : 5 100 €
- Achat d'un rétinographe : 4 093 €
- Travaux en régie : 60 000 € (43 500 € en 2020)

Vote : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (Monsieur André IPERT, Monsieur Michel BRAUN et Madame Danielle GASTALDI)

2. BUDGET CRÈCHE

1) Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires

Madame Audrey ROSSI expose :

Le budget 2021 s'élève à 294 230 € en section de fonctionnement et à 26 021 € en section d'investissement, soit un total de 320 251 €.

Les principales dépenses de la crèche prévues en 2021 :

- Charges de personnel : 265 600 € (272 100 € en 2020)
- Achat et prestations de service : 22 000 € (8 437 € en 2020)
- Fourniture de petit équipement : 2 000 €
- Fourniture d'entretien : 2 000 €
- Vêtements de travail : 1 050 €
- Versement à des organismes de formation : 190 €

Les principales recettes de la crèche prévues en 2021 :

- Recettes de la crèche (payés par les familles) : 29 000 € (19 355 € en 2020)
- Subvention d'équilibre du budget principal : 81 738 € (55 850 € en 2020)
- Subvention de la CAF : 137 000 € (134 767 € en 2020)
- Subvention du Département : 17 609 € (comme en 2020)

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au Département, à titre exceptionnel et au vu du contexte actuel, une augmentation de cette subvention.

Vote : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (Monsieur André IPERT, Monsieur Michel BRAUN et Madame Danielle GASTALDI)

3. BUDGET CAMPING

1) Approbation du Budget Primitif 2021 et de ses annexes budgétaires

Monsieur le Maire expose :

La trésorerie a rejeté la quasi-totalité des dépenses et des recettes du camping, car les pièces comptables émises ne faisaient pas apparaître la TVA.

Le budget 2021 s'élève à 23 350 € en dépenses de fonctionnement et à 39 337 € en recettes de fonctionnement, soit un excédent de 15 986 €. Le budget d'investissement est à 0 €.

Les principales recettes du camping prévues en 2021 :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Locations diverses : | 39 337 € |
| ➤ Subvention d'équilibre du budget principal : | 0 € |

Les principales dépenses du camping en 2020 :

- | | |
|------------------------------------|----------|
| ➤ Autres impôts et taxes : | 20 975 € |
| ➤ Charges de personnel : | 1 816 € |
| ➤ Fourniture d'entretien : | 500 € |
| ➤ Fourniture de petit équipement : | 241 € |
| ➤ Frais de télécommunication : | 198 € |

Vote : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (Monsieur André IPERT, Monsieur Michel BRAUN et Madame Danielle GASTALDI)

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € pour une durée de 1 an afin de remédier au besoin de trésorerie. Il informe avoir remboursé 1 000 000 € en 2020.

5. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget de la Crèche

Pour assurer l'équilibre du budget de la Crèche, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 81 738,10 €.

Monsieur le Maire explique que la subvention d'équilibre est plus importante cette année que l'année dernière. Cette augmentation est due en partie au contexte actuel, doublement difficile avec la crise sanitaire et la catastrophe naturelle.

Vote : Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 (Monsieur André IPERT, Monsieur Michel BRAUN et Madame Danielle GASTALDI)

6. Attribution d'une subvention d'équilibre au Budget du CCAS

Pour combler le déficit du budget du CCAS, il convient d'attribuer une subvention d'équilibre de 35 000 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de Fonds de concours à la CARF pour l'achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un motoculteur

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la CARF pour l'achat d'une débroussailleuse, d'un souffleur et d'un motoculteur, à hauteur de 50% du montant total HT, soit 2 652,92 €.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de Fonds de concours à la CARF pour l'achat d'une pince à sertir

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la CARF pour l'achat d'une pince à sertir, à hauteur de 50% du montant total HT, soit 1 414,12 €.

Approuvé à l'unanimité

9. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Rotary Club

Monsieur le Maire explique que l'association du Rotary Club a pour projet d'offrir un nouveau local au Bar des Alpains sur la Place Brancion : un chalet de 50 m² estimé à 70 000 €. L'association va porter cet investissement à hauteur de 55 000 €. Il est donc normal pour la Commune de compléter cette somme par une subvention de 15 000 € qui sera reversée au Rotary Club, afin de faire vivre à nouveau ce lieu important de vie sociale. Le Bar des Alpains devrait donc ouvrir avant la fin du mois de mai.

Monsieur Michel BRAUN souhaite savoir si la Commune prendra en charge les branchements en eau et électricité, et si cela est le cas, demande si un loyer est envisagé.

Monsieur le Maire répond que cela est prévu. Ce loyer servira à couvrir les charges en eau et électricité.

Monsieur André IPERT se pose des questions concernant la circulation sur la place Brancion et la sécurité des personnes en terrasse lorsque le chalet sera installé.

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu d'installer le chalet sur certaines places de stationnement devant les palissades de la Maison Guidi, ce qui ne devrait pas gêner la circulation. Cette installation n'étant pas actée, elle sera étudiée avec les propriétaires afin

de trouver la solution la plus adaptée pour la sécurité de tous.

Approuvé à l'unanimité

10. Informations diverses

Monsieur le Maire informe que les travaux du SMIAGE autour du lac et sur la Promenade Georges Clémenceau seront finalement réalisés dans le même temps. Le chantier devrait débuter dans un mois et demi environ pour une durée de 4 mois, et seront pris en charge quasi intégralement par la CARF et en partie par EDF. Le projet est prévu comme suit :

- Autour du lac : un enrochement libre avec deux rangées de roches agrémenté de garde-corps, une partie cyclable et un enrobé prévu sur toute la partie allant des Toilettes du chapiteau jusqu'au Pont Charabot.
- Sur la Promenade Georges Clémenceau : une digue avec une piste cyclable, un acheminement piéton, une route et du stationnement.

Une réunion sera bientôt prévue avec les services de l'État, le SMIAGE, la CARF et la Commune afin d'acter ce projet et permettre aux services de l'État de se prononcer sur le devenir du quartier de l'Isola.

Monsieur André IPERT explique que les habitants sont dans l'attente du « porter à connaissance » qui doit décider de l'avenir d'une partie de ces berges. Concernant la réduction des risques, il faudra sérieusement penser à l'avenir du Pont Charabot.

Monsieur le Maire précise que le « porter à connaissance » nous informe seulement sur les constructions futures. En revanche, pour statuer sur les biens déjà existants, la Commune attend les résultats de l'étude RTM délivrés par la préfecture concernant l'exposition aux risques. Concernant le Pont Charabot, **Monsieur le Maire** est d'accord avec **Monsieur André IPERT** et affirme que le pont Charabot n'est pas calibré pour absorber de gros débits d'eau, surtout en l'absence de curage, ce qui favorise la constitution d'embâcles. Il devra donc effectivement à l'avenir être repensé.

Monsieur Francis FRECOURT propose, concernant le Pont Charabot, des piliers en forme de pointe pour remédier au problème d'embâcles.

Monsieur Michel BRAUN explique que la Lavina, qui se jette dans la Roya, est devenue elle aussi un problème. Lors de la crue d'octobre, elle était d'une telle puissance qu'elle bloquait l'arrivée de la Roya. Il serait peut-être bien d'étudier une nouvelle orientation pour le passage de la Lavina.

Monsieur le Maire explique que le Pont de la Poste va être sujet à discussion suite aux résultats de l'étude RTM, car le problème est que la largeur nécessaire pour la Lavina serait supérieure à la portée du Pont actuel de la Poste.

11. Questions diverses

Monsieur Francis FRECOURT explique qu'un propriétaire d'un immeuble concerné par les mouvements de terrain aurait reçu récemment un avis d'expulsion définitif. La mairie aurait-elle des informations à ce sujet.

Monsieur le Maire répond négativement et demande à ce que cette personne se manifeste auprès des services de la mairie.

Monsieur André IPERT informe que Monsieur Philippe OUDOT, Maire de Fontan, a adressé un courrier au Préfet Xavier PELLETIER, afin de proposer une réunion sur sa commune avec toutes les parties prenantes de la reconstruction. Il cite dans son courrier : « nous sommes toujours dans le flou, chacun des acteurs se dit en attente des décisions des autres et nous avons l'impression de ne pas avancer ».

Monsieur le Maire avait pris connaissance de ce courrier et explique que le travail des Communes de la Vallée de la Roya est d'obtenir des informations les plus précises possibles de tous les acteurs de la reconstruction, ce que chacune fait depuis le début de la catastrophe. Chaque commune exprime de diverses manières ce souhait d'informations. Tous les sujets ne peuvent se traiter en réunion et **Monsieur le Maire** pense que le plus important est d'obtenir des réponses rapides par quelque moyen que ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Sébastien OLHARAN** Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h11.



Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya